

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Mon boss, c'est le meilleur! (le « Concours »)

De 7 h HNE le 13 février 2023 à 23 h 59 le 28 février 2023 (la « Durée du concours »)

Dans ce document, toute référence à l'heure réfère à celle qui est en vigueur localement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, province de Québec.

Employeurs engagés pour la réussite éducative

Le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (le « Commanditaire du prix »)

Le Carrefour jeunesse-emploi des Bleuets, le Carrefour jeunesse-emploi Lac-Saint-Jean-Est et le Carrefour jeunesse-emploi Saguenay (les « Partenaires »)

• MODALITÉS DE PARTICIPATION

Aucun achat requis. Pour participer au concours, il suffit de remplir le formulaire de participation sur le site Web crepas.qc.ca dans la section **Concours**. Vous pouvez également vous rendre sur la page Facebook du carrefour jeunesse-emploi le plus près de chez vous ou sur [celle du CRÉPAS](#) et inscrire en commentaire, sous la publication du concours, le nom de votre employeur. Cette étape ne confirme pas votre inscription, mais c'est un geste de reconnaissance que vous envoyez à votre employeur!

Pour qu'elles soient valides, les participations doivent être reçues au plus tard à 23 h 59 le 28 février 2023.

Limite d'une participation par personne. Aucun achat requis.

• CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent concilier leurs études et un emploi et résider sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour ceux n'ayant pas l'âge de majorité, s'ils gagnent, un accord du tuteur légal sera demandé.

Les employeurs qui auront été nommés par les participants devront, quant à eux, valider l'inscription du candidat en remplissant le formulaire au crepas.qc.ca dans la section **Concours**. Ce formulaire confirme l'engagement de l'employeur envers la réussite de son employé aux études et la véracité des informations transmises par le participant, par exemple :

- Offrir un horaire ne dépassant pas 20 heures par semaine, durant les études;
- Adapter son horaire selon les périodes d'examens, d'études ou de travaux;
- S'informer de la réussite scolaire de ses employés-étudiants;
- Encourager ses employés-étudiants dans leur projet scolaire;
- Accorder de l'autonomie dans le travail de ses employés-étudiants;
- Tout autre point pertinent nommé par les participants.

Les employés du CRÉPAS et des carrefours jeunesse-emploi du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne sont pas admissibles au concours.

En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent de respecter les règlements.

Le Commanditaire du prix et ses Partenaires se réservent le droit de disqualifier toute participation jugée inappropriée ou ne répondant pas aux conditions d'admissibilité.

• MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

À l'aide d'une grille d'évaluation, un jury analysera les témoignages des étudiants-travailleurs ainsi que la validation des employeurs. Après délibération, le jury procédera à la nomination de trois gagnants, soit un par territoire de Carrefour jeunesse-emploi (Saguenay, Lac-Saint-Jean-Est, Pays-des-Bleuets).

Dans la mesure où le participant sélectionné aura rempli toutes les conditions susmentionnées, il sera contacté par courriel ou par téléphone dans les 24 heures ouvrables suivant la nomination. Le Commanditaire du prix et ses Partenaires ne peuvent être tenus responsables de toute tentative échouée d'entrer en contact avec un participant sélectionné.

Si le participant sélectionné ne peut être joint par courriel ou par téléphone dans les 48 heures suivant la nomination, le participant sera jugé comme ayant refusé le prix et sera déclaré inadmissible. Un autre participant sera alors tiré au sort parmi les autres bulletins de participation admissibles, jusqu'à ce qu'un nouveau gagnant soit déclaré.

- **DESCRIPTION DES PRIX**

Une carte-cadeau d'une valeur de 250 \$ sera offerte parmi les étudiants-travailleurs ayant participé au concours sur le territoire du Carrefour jeunesse-emploi des Bleuets.

Une carte-cadeau d'une valeur de 250 \$ sera offerte parmi les étudiants-travailleurs ayant participé au concours sur le territoire du Carrefour jeunesse-emploi Lac-Saint-Jean-Est.

Une carte-cadeau d'une valeur de 250 \$ sera offerte parmi les étudiants-travailleurs ayant participé au concours sur le territoire du Carrefour jeunesse-emploi Saguenay.

Les cartes-cadeaux seront au choix des gagnants, selon les disponibilités en succursale. Le prix doit être accepté, tel que décerné, sans substitution. Il n'est pas transférable, ne peut être vendu et n'est pas monnayable.

• **CONDITIONS GÉNÉRALES**

5.1 En s'inscrivant à ce concours, les participants reconnaissent expressément que ce concours n'est pas associé, ni géré, ni commandité par Facebook. La responsabilité de Facebook n'est en aucun cas engagée par la tenue de ce concours.

5.2 Toute information transmise dans le formulaire qui est erronée, incomplète, incompréhensible, frauduleuse ou qui contient une fausse information sera automatiquement rejetée.

5.3 Les participants à ce concours ainsi que les gagnants dégagent irrévocablement le Commanditaire du prix et ses Partenaires, Facebook, les commanditaires et les fournisseurs de matériel et de services reliés à ce concours, leurs sociétés affiliées ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (les « Parties exonérées ») de toute responsabilité quant à tout dommage ou toute perte pouvant découler de la participation à ce concours ou pouvant découler de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix ou pouvant découler de toute prestation de services en rapport avec ledit prix.

5.4 La personne gagnante accepte le prix sans garantie légale ou autre de la part des Parties exonérées.

5.5 La personne gagnante autorise les organisateurs du concours à utiliser son nom, sa ville de résidence, son image, sa photographie, sa voix, sa déclaration ou sa présence à des fins publicitaires ou autres en lien avec ce concours, sans aucune restriction de temps, de média et de territoire, et ce, sans aucune forme de rémunération.

5.6 Si le gagnant refuse le prix, cela libère les Parties exonérées de toute responsabilité et obligation vis-à-vis lui.

5.7 Les Parties exonérées n'assument aucune responsabilité quant à la défaillance de tout site Web utilisé aux fins du concours ni pour aucun problème ou défaillance

technique de tout réseau ou ligne de téléphone, système informatique en ligne, serveur, fournisseur d'accès, équipement informatique, logiciel, échec de tout courriel ou transmission à être reçus à cause de problèmes techniques ou autres, de congestion sur le réseau Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ces raisons, y compris les dommages causés à l'équipement informatique du participant, ou de toute autre personne, pouvant découler de la participation à ce concours.

5.8 Les Parties exonérées n'assument aucune responsabilité pouvant résulter de pertes, retards, erreurs d'adresse, erreurs d'impression ou toute autre erreur en lien avec ce concours.

5.9 Les Parties exonérées n'assument aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment grève, lockout ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou des entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

5.10 Les renseignements personnels qui sont demandés aux participants dans le cadre du concours seront utilisés uniquement par le Commanditaire du prix ou un tiers autorisé par ce dernier dans le cadre de la réalisation du concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des participants. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

5.11 En cas de non-disponibilité due à des facteurs indépendants de leur volonté, les Parties exonérées se réservent le droit exclusif et absolu de substituer, à un prix, un autre de valeur et de nature équivalentes, sans recours pour le gagnant.

5.12 Les règlements du concours sont disponibles sur le site Web du CRÉPAS.